FICHESIGNALÉTIQUE

1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur de produit	**tb Minuteman NEX-GEN DISINFECTANT, tb Minuteman NEX-GEN DISINFECTANT WIPES**
Autres moyens d'identification	Pas disponible
Utilisation recommandée	Désinfectant pour surfaces dures
Restrictions conseillées	Aucun à notre connaissance
Fabricant	maxill Inc. 80 Elm Street St. Thomas, ON N5R 6C8 CA Téléphone 519-631-7370 Télécopie : 519-631-3388 L'adresse web: maxill.com
Fournisseur	maxill Inc 500 West Main Street Cortland, OH 44410 US Téléphone1-855-462-9455
Numéro de réponse d'urgence	ChemTel: 1-800-255-3924, hors US et Canada, 1-813-248-0585 CANUTEC: 613-996-6666

2. Identification des risques

Dangers physiques	Liquides inflammables	Catégorie 3
Dangers pour la santé	Toxicité aiguë, par contact cutané	Catégorie 4
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques
Dangers environnementaux	Non classé.	
Risques défini pour SIMDUT 2015	Non classé	

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Attention
Mention de danger	Liquide et vapeur inflammables. Nocif par contact avec la peau. Provoque des irritations cutanées. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Conseil de prudence	
Prévention	Tenir à lécart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Tenir le récipient bien fermé. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Se laver soigneusement après la manipulation. Porter des gants de protection, une protection oculaire et une protection faciale.

Intervention	En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/sous une douche. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration.
Stockage	Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Garder sous clef. Conserver au frais.
Élimination	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)	Aucun à notre connaissance
SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)	Aucun à notre connaissance
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)	Aucun à notre connaissance
Renseignements supplémentaires	This is a registered EPA product. The product labeling is in compliance with EPA regulations and guidelines.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélange

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Propan-2-ol		67-63-0	10 - 30
Éthanol		64-17-5	5 - 10
2-Butoxyéthanol		111-76-2	3 - 7
Chlorure de didécyldiméthylammonium		7173-51-5	0.5 - 1.5

Remarques sur la composition

GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

Sans objet pour produits DIN. Voir l'étiquette pour le contenu d'ingrédient actif.

4. Premiers soins

Inhalation	EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal.
Peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente, ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, du vertige et des nausées.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Les symptômes peuvent être différés.

Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Conserver à l'écart de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter des gants de protection, une protection oculaire et une protection faciale. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures de lutte contre le feu

Moyens d'extinction appropriés	Mousse résistante à l'alcool. Brouillard d'eau. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone.
Méthodes d'extinction inappropriées	Pas disponible.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.
Lutte contre l'incendie / instructions	Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
Risques d'incendie généraux	Liquide et vapeur inflammables.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite. Tenir à l'écart des zones basses. Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée accidentellement sans vêtements de protection appropriés. Éviter toute inhalation des vapeurs ou des brumes. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. Utiliser un matériau non combustible tel que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour une évacuation ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit du soleil. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des outils anti-étincelle et de l'équipement antidéflagrant. Eviter le contact avec les yeux, la peau et des vetements. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuel approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver soigneusement après la manipulation. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Garder sous clef. Conserver dans un endroit frais et sec protéger contre les rayons solaires. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10). Tenir hors de la portée des enfants.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	MPT	97 mg/m3

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
		20 ppm
Éthanol (CAS 64-17-5)	MPT	1880 mg/m3 1000 ppm
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	LECT	984 mg/m3 400 ppm
	MPT	492 mg/m3 200 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée

Composants	Type	Valeur
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	MPT	20 ppm
Éthanol (CAS 64-17-5)	LECT	1000 ppm
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	LECT	400 ppm
	MPT	200 ppm

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	MPT	20 ppm
Éthanol (CAS 64-17-5)	LECT	1000 ppm
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	LECT	400 ppm
	MPT	200 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	MPT	20 ppm
Éthanol (CAS 64-17-5)	LECT	1000 ppm
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	LECT	400 ppm
	MPT	200 ppm

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	MPT	97 mg/m3
		20 ppm
Éthanol (CAS 64-17-5)	MPT	1880 mg/m3 1000 ppm
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	LECT	1230 mg/m3 500 ppm
	MPT	983 mg/m3 400 ppm

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	PEL	240 mg/m3
		50 ppm
Éthanol (CAS 64-17-5)	PEL	1900 mg/m3 1000 ppm
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	PEL	980 mg/m3 400 ppm

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	MPT	20 ppm
Éthanol (CAS 64-17-5)	LECT	1000 ppm
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	LECT	400 ppm
	MPT	200 ppm

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	MPT	24 mg/m3
		5 ppm
Éthanol (CAS 64-17-5)	MPT	1900 mg/m3 1000 ppm
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	LECT	1225 mg/m3 500 ppm
	MPT	980 mg/m3 400 ppm

Valeurs biologiques limites

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	200 mg/g	Acide butoxyacétique (BAA), avec hydrolyse	Créatinine dans l'urine	*
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	40 mg/L	Acétone	Urine	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuiller consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition Produits chimiques énumérés à l'article 3 qui ne figurent pas ici n'ont pas établi de valeurs limites pour l'ACGIH ou PEL.

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2) Peut être absorbé par la peau.

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2) Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés Assurer une ventilation adéquate.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Porter une protection oculaire selon le cas.

Protection de la peau

Protection des mains Gants imperméables. Nitrile ou Gants en caoutchouc butyle.

Autre Conformément aux directives de votre employeur.

Protection respiratoire Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.

Dangers thermiques Sans objet.

Considérations sur l'hygiène générale A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect Solution, Serviette saturée avec le liquide sans couleur

État physique Liquide.

Forme Liquide.

Couleur Colorless liquid on a towel material.

Odeur Alcohol - like

Seuil de l'odeur Pas disponible.

pH Pas disponible.

pH concentration	9.4
Point de fusion et point de congélation	Pas disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible.
Point d'écoulement:	Pas disponible.
Densité	0.97 g/mL @ 20C
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Pas disponible.
Point d'éclair	31.2 °C (88.2 °F)
Vitesse d'évaporation	Pas disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Pression de vapeur	Pas disponible.
Densité de vapeur	Pas disponible.
Densité relative	Pas disponible.
Solubilité	Pas disponible.
Température d'auto-inflammation	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	3.1 cSt @ 20C. 1.6 cSt @ 40C

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Peut réagir avec les matières incompatibles.
Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Conditions à éviter	Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Matières incompatibles	Oxydants forts. Acides. Isocyanates. Chlore.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

11. Données toxicologiques

Voies d'exposition	Yeux, contact avec la peau, absorption par la peau, ingestion.
Renseignements sur les voies d'exposition probables	
Ingestion	Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Inhalation	Les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, du vertige et des nausées.
Peau	Nocif par contact avec la peau.
Yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants : maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.
Renseignements sur les effets toxicologiques	
Toxicité aiguë	Nocif par contact avec la peau.

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)		
Aigu		
Dermique		
DL50	cobaye	207 mg/kg
	lapin	400 mg/kg
		220 mg/kg
		99 mg/kg
	rat	99 mg/kg
Inhalation		
CL50	rat	450 ppm, 4 heures
		2.2 mg/L, 4 heures
	souris	700 ppm, 7 heures
Orale		
DL50	cobaye	1200 mg/kg
	lapin	320 mg/kg
	rat	470 mg/kg
	souris	1200 mg/kg
Chlorure de didécyldiméthylammonium (CAS 7173-51-5)		
Aigu		
Dermique		
DL50	lapin	500 mg/kg
Inhalation		
CL50	Pas disponible	
Orale		
DL50	rat	84 mg/kg
	souris	268 mg/kg
Éthanol (CAS 64-17-5)		
Aigu		
Dermique		
DL50	lapin	> 15800 mg/kg
Inhalation		
CL50	rat	31623 ppm, 4 heures
		20000 ppm, 10 heures
		64.1 mg/l/4h
	souris	39 mg/L, 4 heures
Orale		
DL50	chien	5500 mg/kg
	cobaye	5600 mg/kg
	rat	7060 mg/kg
	souris	3450 mg/kg
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)		
Aigu		
Dermique		
DL50	lapin	12800 mg/kg
Inhalation		
CL50	rat	16970 mg/l/4h
Orale		
DL50	chien	4797 mg/kg
	lapin	5030 mg/kg
	rat	4396 mg/kg
	souris	3600 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque des irritations cutanées.

Minutes d'exposition Pas disponible.

Indice d'érythème Pas disponible.

Valeur d'un œdème Pas disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Valeur de l'opacité de la cornée Pas disponible.

Valeur de la lésion de l'iris Pas disponible.

Valeur des rougeurs de la conjonctive Pas disponible.

Valeur d'un œdème de la conjonctive Pas disponible.

Jours de récupération Pas disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2) Irritant

Sensibilisation respiratoire Pas disponible.

Sensibilisation cutanée Non classé.

Mutagénicité Non classé.

Cancérogénicité Non classé.

Carcinogènes selon l'ACGIH

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2) A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

Propan-2-ol (CAS 67-63-0) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

2-BUTOXYETHANOL (EGBE) (CAS 111-76-2) Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

Ethanol (CAS 64-17-5) Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

PROPAN-2-OL (CAS 67-63-0) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2) Volume 88 - 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

Éthanol (CAS 64-17-5) Volume 44, Volume 96, Volume 100E
Volume 96, Volume 100E

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Toxicité pour la reproduction Non classé.

Tératogénicité Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Effets narcotiques.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées Non classé.

Danger par aspiration Non classé.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité Voir ci-dessous

Données écotoxicologiques

Composants		Espèce	Résultats d'épreuves
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)			
Crustacés	CE50	Daphnie	1819 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Poisson	CL50	Capucette béryl (Menidia beryllina)	1250 mg/L, 96 heures

Composants		Espèce	Résultats d'épreuves
Chlorure de didécyldiméthylammonium (CAS 7173-51-5)			
Poisson	CL50	White sturgeon (Acipenser transmontanus)	0.001 - 0.01 mg/L, 96 heures
Éthanol (CAS 64-17-5)			
Crustacés	CE50	Daphnie	11744.5 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	7.7 - 11.2 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	> 100 mg/L, 96 heures
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)			
Algues	IC50	Algues	1000 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnie	13299 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	> 1400 mg/L, 96 heures

Persistance et dégradabilité Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel bioaccumulatif Pas de données disponibles.

Mobilité dans le sol Pas de données disponibles.

Mobilité générale Pas disponible.

Autres effets adverses On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Déchets des résidus / produits non utilisés Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

Élimination de la lingette Ne réutilisez pas de lingette. Jetez la lingette à la poubelle après utilisation. Ne la jetez pas dans les toilettes.

Élimination du contenant Recyclez-le ou jetez-le à la poubelle.

14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification: Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affiche ci-dessous.

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

49 CFR 173.150 (e)- Exemption pour les solutions aqueuses d'alcool

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
Rue/Chemin de fer: 1.36 Exemption relative à la classe 3, Liquides inflammables, boissons alcooliques et solutions aqueuses d'alcool DORS/2008-34 (a)(i)
Air: 12.1(2), ICAO TI A58

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Enregistrement du produit: DIN 02488981, DIN 02488973

Canada la LCPE Annexe I: Matière répertoriée

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	Inscrit.

COV de l'INRP du Canada et des exigences de rapports: rapports masse seuil/numéro d'Identification

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	1 TONNES
Éthanol (CAS 64-17-5)	1 TONNES
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	1 TONNES

Liste des Substances prioritaires Canada (seconde liste): Substance répertoriée

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	Inscrit.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

whmis2015 Exemptions Exempt

Réglementations Fédérales des Etats-Unis

Ce produit chimique est un produit de pesticide homologué par l'Environmental Protection Agency des États-Unis et est assujettie à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et risque les informations requises pour les fiches de données de sécurité (FDS), et pour les étiquettes en milieu de travail de produits chimiques autres que les pesticides. L'information sur les risques exigée sur l'étiquette des pesticides est reproduit ci-dessous. L'étiquette d'un pesticide comprend également d'autres informations importantes, y compris le mode d'emploi.

MISES EN GARDE:
Dangers pour les humains et les animaux domestiques.
ATTENTION: Provoque une irritation oculaire modérée. Éviter tout contact avec les yeux et les vêtements. Laver soigneusement avec du savon et de l'eau après traitement et avant de manger et boire, mâcher de la gomme, usage du tabac ou à l'aide de toilette.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	Inscrit.
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	Inscrit.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger
Danger immédiat - Oui
Risque différé - Oui
Risque d'incendie - Oui
Danger lié à la pression - Non
Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse Non

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Non

SARA 313 (déclaration au TRI)

Nom chimique	Numéro d'enregis	% en poids.
Propan-2-ol	67-63-0	10 - 30
2-Butoxyéthanol	111-76-2	3 - 7

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états Voir ci-dessous

US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	Inscrit.
Éthanol (CAS 64-17-5)	Inscrit.
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	Inscrit.

US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)
Éthanol (CAS 64-17-5)
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)

US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	Inscrit.
Éthanol (CAS 64-17-5)	Inscrit.
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	Inscrit.

US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	Inscrit.
Éthanol (CAS 64-17-5)	Inscrit.
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)
Éthanol (CAS 64-17-5)
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	Inscrit.
Chlorure de didécyldiméthylammonium (CAS 7173-51-5)	Inscrit.
Éthanol (CAS 64-17-5)	Inscrit.
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)
Éthanol (CAS 64-17-5)
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)
Éthanol (CAS 64-17-5)
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

La Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (1986) de la Californie (Proposition 65) (Eau potable et substances toxiques): Ce produit ne contient pas de substances chimiques reconnues pour causer le cancer ou comme agents toxiques pour la reproduction.

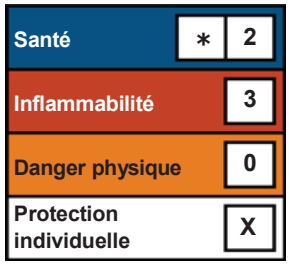
État des stocks

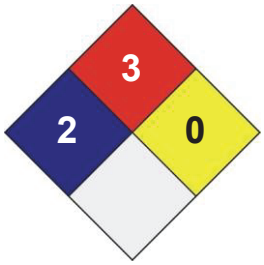
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0





Clause d'exonération de responsabilité

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présupposé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication 17-Février-2021

Version n° 02

Date en vigueur	17-Février-2021
Autres informations	Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.